

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises					210	
Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires)					215	
Production vendue services					217	
Production stockée					218	185 115
Production immobilisée					222	11 800
Subventions d'exploitation reçues					224	
Autres produits					226	
					230	9 249
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	206 164
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	50 731
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	-4 734
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier)					242	62 739
					243	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE					244	1 226
Rémunérations du personnel					250	70 533
Charges sociales					252	14 836
Dotations aux amortissements					254	5 609
Dotations aux provisions					256	
Autres charges : - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger					259	
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					262	3
Total des charges d'exploitation (II)					264	200 942
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	5 222
Produits financiers					III	280
Produits exceptionnels					IV	290
Charges financières					V	294
						106
Charges exceptionnelles : - Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)					VI	300
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)						23
Impôts sur les bénéfices					VII	306
						767
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	4 325
						1 563
B - RÉSULTAT FISCAL					312	4 325
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)					314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles					322	
Impôts et taxes non déductibles					324	767
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés					247	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC					248	
					330	23
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)					249	
					251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions						
Entreprise nouvelle (44 sexies)		986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quinquedecies)		138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)		991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992
ZF ANG 44 quaterdecies		345	Inv. outre mer	344		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655	Créance report en arrière du déficit	346
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643	Dédution except. (art 39 decies B)	645
Divers, dont : Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647	Dédution except. (art 39 decies D)	648
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)				641	Dédution except. (art 39 decies F)	990
Dédution except. (art 39 decies G)				649		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356
Déficits antérieurs reportables (dont imputés sur le résultat)						360
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370
						5 115
						372

Certifié conforme à l'original

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012		
- Autres	014	016		
Immobilisations corporelles	028	030	11 704	14 352
Immobilisations financières (1)	040	042	520	520
(5) TOTAL I	044	048	12 224	14 872
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052	73 665	57 131
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070	27 760	3 960
Autres créances (3)	072	074	6 479	10 359
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	661	4 674
Charges constatées d'avance	092	094	219	544
TOTAL II	096	098	108 783	76 667
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	112	121 007	91 538

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	120	1 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	100
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132
Report à nouveau	134	43 977
Résultat de l'exercice	136	4 325
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
TOTAL I	142	49 402
Provisions pour risques et charges	154	
TOTAL II	154	
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	9 765
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	12 865
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	471
Produits constatés d'avance	174	
TOTAL III	176	71 605
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	121 007

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 406
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182	2 961
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

Certifié conforme à l'original

ALT MENUISERIE

Société Unipersonnelle À Responsabilité Limitée au capital de 1 000.00 €

Siège social : Chemin des Soldats

73520 SAINT BERON

809 027 030 RCS CHAMBERY

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt- trois,

Le quinze mai, à neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Ludovic TECHER**, propriétaire de 100 parts

soit un total de 100 parts

sur les cent (100) parts composant le capital social.

Monsieur Ludovic TECHER préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- rémunération de la gérance

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 4 325.39 €, de la manière suivante :

Report à nouveau : 4 325.39 €

Le poste « Report à nouveau » s'élève ainsi à 48 302.41 € après affectation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

(Cette résolution portant sur la rémunération de la gérance, elle n'est pas soumise à la connaissance des tiers.)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés.

Le Président :

Monsieur Ludovic TECHER

